



NOTRE CORPS
NOUS APPARTIENT



**LE COMBAT POUR LE DROIT
À L'AVORTEMENT ET À LA CONTRACEPTION :
MÉMOIRES ROUENNAISES**

AVORTEMENT
LIBRE ET GRATUIT



Ce livret

est en grande partie issu
d'une recherche menée par

LÉA GRAGNIC

étudiante en master de Sociologie
et stagiaire de la ville de ROUEN

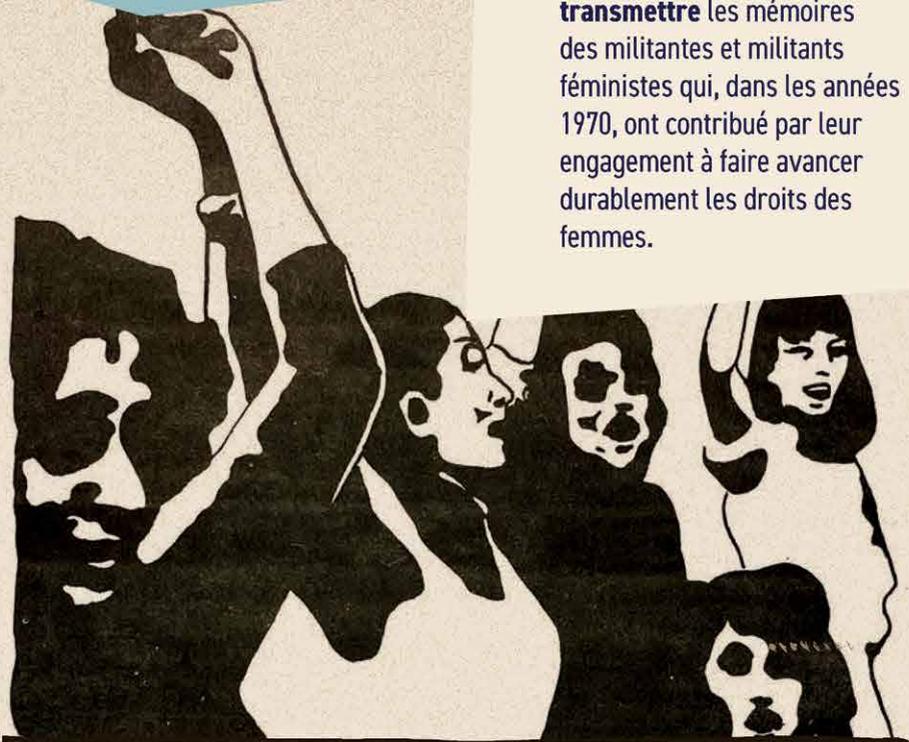
et **MARIE PICARD**

doctorante en sociologie
en charge des **Débats des Mémoires
Rouennaises** à la ville de ROUEN

La Ville de Rouen

étant engagée depuis
plusieurs années dans
**LA VALORISATION DE
L'HISTOIRE LOCALE DES
FEMMES**, elle a souhaité
qu'un travail de **collecte de
témoignages et d'archives**
soit mené pour donner à voir
au grand public ce qu'a été le
Mouvement pour la Liberté
de l'Avortement et de la
Contraception (MLAC) à Rouen.

Plus largement, ce livret a
pour but de **recueillir et de
transmettre** les mémoires
des militantes et militants
féministes qui, dans les années
1970, ont contribué par leur
engagement à faire avancer
durablement les droits des
femmes.



**On ne
mendie
pas un
juste droit,
on se bat
pour lui**

CITATION DE WILHELM REICH
SLOGAN DU MLAC



EDITO

Le droit des femmes à disposer de leur corps est une liberté fondamentale, parce qu'elle est constitutive de toutes les autres.

Les femmes ont toujours avorté, mais pendant des siècles ces avortements étaient synonyme de grand danger pour elles, tant pour leur vie que pour leur liberté. Encore aujourd'hui, chaque année, **47 000 femmes meurent dans le monde** du fait d'avortements pratiqués clandestinement.

LA LOI VEIL de 1975

A PERMIS DE DÉPÉNALISER L'AVORTEMENT EN FRANCE

Elle a été précédée d'une **mobilisation exceptionnelle** tant par sa forme audacieuse que par son caractère massif, dans les **années 60 et 70**. Cette mobilisation, marquée notamment par Le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) et le Planning Familial, s'est fortement ancrée dans **notre territoire**.

Ce livret vise à retracer cette **histoire rouennaise** de la **lutte féministe** pour le droit à l'IVG.

Il s'appuie sur **un travail de recherche et de collecte de mémoire**, auprès des militantes et militants, médecins, sages-femmes, témoins vivants de cette histoire si particulière qui ont rendu inévitable

LA LÉGALISATION DE L'IVG

Nous tenons à les remercier pour leurs témoignages qui ont permis à cette démarche de voir le jour.

Alors qu'il est remis en question dans de nombreuses régions du monde, la France est le premier pays à avoir, en mars 2024, inscrit le droit à l'IVG dans la

LA CONSTITUTION

Ce livret vient nous rappeler que **chaque droit obtenu pour les femmes l'a été parce que les femmes se sont engagées**, parfois au péril de leur vie, pour leur liberté.

Depuis 2020, nous avons **accélééré notre soutien** aux associations et aux militantes qui continuent chaque jour à se mobiliser pour à la fois SAUVEGARDER et RENFORCER nos droits fondamentaux.

ROUEN SE TIENDRA TOUJOURS À LEURS CÔTÉS.

Nicolas Mayer-Rossignol
Maire de Rouen,
Président de la Métropole
Rouen Normandie

Laura Slimani
Adjointe au Maire en charge
de la démocratie locale et participative,
de l'égalité femmes-hommes, du handicap
et de la lutte contre les discriminations



INTRODUCTION

LES DÉBUTS DES MOUVEMENTS POUR

LE DROIT À L'AVORTEMENT ET À LA CONTRACEPTION

Quelques années après l'obtention du droit de vote des femmes en 1944 et la parution en 1949 de l'ouvrage de **SIMONE DE BEAUVOIR**, intitulé *Le deuxième sexe*, les mobilisations féministes connaissent un nouvel élan dans les années 1970. Sous l'influence des idées contestataires de mai 68, émerge alors en France ce qu'on a coutume d'appeler « la seconde vague féministe », qui milite pour que les femmes puissent disposer librement de leur corps. Les revendications portent sur l'autonomie des femmes dans la sexualité et la reproduction, avec pour objectif principal l'abrogation de la loi anti-avortement de 1920.

« La Maternité heureuse », créée en 1956 et qui devient, en 1960, le Mouvement français pour le planning familial, œuvre pour politiser progressivement les droits sexuels et reproductifs des femmes, notamment en tenant des permanences d'information sur les moyens de contraception partout en France. Le 5 avril 1971 est publié le manifeste des 343 dans le *Nouvel Observateur*, rédigé par 343 femmes anonymes et célèbres qui témoignent avoir avorté clandestinement. La même année, **SIMONE DE BEAUVOIR** et **GISÈLE HALIMI**, avocate et militante, créent l'association *Choisir la cause des femmes* afin de lutter pour l'avortement libre et gratuit. Deux ans plus tard, le 3 février 1973, le manifeste des 331 médecins est publié,

signé par des médecins qui revendiquent avoir pratiqué des avortements en dépit de l'interdiction. L'activité militante s'accroît et des associations et mouvements sont créés.

Le 4 avril 1973, le **Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC)** est fondé par trois femmes engagées :

SIMONE IFF - - - - -
Nommée secrétaire générale du Planning familial en région parisienne en 1970 puis, vice-présidente du Mouvement Français du Planning Familial en 1971, elle contribue à la collecte des signatures apposées au manifeste des 343. Elle est, de 1973 à 1979, présidente du MFPP. Elle cofonde le MLAC en 1973.

MONIQUE ANTOINE - - - - -
Avocate et militante féministe française, elle participe à la défense du procès de Bobigny en 1972 aux côtés de Gisèle HALIMI. Elle co-crée en 1973 le MLAC national avec Simone IFF et Jeannette LAOT. Elle est présidente du mouvement jusqu'en 1975.

JEANNETTE LAOT - - - - -
Secrétaire nationale de la CFTD, elle devient vice-présidente du MLAC en 1973.

gisèle



halimi

monique

antoine



simone

iff



simone de beauvoir



jeannette

LAOT



LE MLAC

Le Mouvement pour la Liberté
de l'Avortement et de la
Contraception

EN FRANCE

Le MLAC en France a été créé à Paris en avril 1973 dans un contexte de contestation rampante touchant l'ensemble de la société française, dans le sillage des luttes de mai 68. L'avortement est alors illégal en France, ce qui entraîne des situations dangereuses et parfois mortelles pour les femmes qui cherchent à avorter clandestinement. S'il a pour but initial de protéger les médecins qui déclarent réaliser des avortements malgré la loi de 1920 interdisant toute pratique d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), ses objectifs évoluent progressivement et le mouvement diversifie ses modes d'actions : pratique d'avortements, informations et manifestations, participations à des procès...

À ROUEN

Implanté à Rouen à partir de septembre 1973, le MLAC organise, le 13 décembre 1973, à la Halle aux Toiles, une projection du film **Histoires d'A**, un documentaire qui donne notamment à voir un avortement par aspiration selon la méthode Karman.

De nombreuses actions sont portées par le MLAC Rouen-Centre telles que la pratique illégale d'avortements, l'occupation du service de gynécologie du professeur Claude Duval, ou encore la politisation de son procès lorsque ce dernier est poursuivi pour non-assistance à personne en danger par une patiente qu'il avait refusé de faire avorter. Dans la région rouennaise, plusieurs antennes du mouvement voient le jour (Canteleu, Saint-Etienne-du-Rouvray, Rouen-Rive-Gauche ainsi que Sapins-Bihorel et Grand-Mare), mais l'antenne de Rouen-Centre est la plus visible. Le MLAC est animé par des militantes du Mouvement de Libération des Femmes, par des membres de groupes femmes, par des militantes et militants du Planning familial, par des lycéennes et lycéens, ainsi que par des professionnels de la santé.

Grâce à la mobilisation des féministes, l'avortement est dépenalisé en France en 1975 avec l'adoption de la loi Veil. Cette loi marque une étape importante dans la reconnaissance des droits des femmes en France, même si elle n'est adoptée que de manière provisoire, c'est-à-dire pour une période de cinq ans. Les mouvements militants ont continué d'être actifs afin de veiller à l'application de la loi par le corps médical et à l'accès à l'information pour les femmes. Le MLAC laisse alors un héritage durable. À Rouen, le souvenir de ces mouvements est fragile. Le caractère informel d'un tel collectif comme le MLAC a rendu difficile la transmission de cette histoire. Alors que l'activité militante des Rouennaises et des Rouennais pour le droit à l'avortement et à la contraception libres a été très importante, cette mémoire est encore à reconstituer et à diffuser.



AVORTEMENT CONTRACEPTION C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

.800 000 AVORTEMENTS PAR AN

.LA CONTRACEPTION SEULEMENT POUR 7%
DES FEMMES

.MISÈRE SEXUELLE POUR TOUS

CE QUE NOUS VOULONS :

.AVORTEMENT LIBRE, REMBOURSÉ PAR
LA SÉCURITÉ SOCIALE

.CONTRACEPTION ACCESSIBLE A TOUS
REMBOURSÉE PAR LA SÉCU.

.SEXUALITÉ NON RÉPRIMÉE.

Imp. Spéciale M.L.A.C

Source : archives départementales 76 - 4363W18

LES FORCES VIVES À ROUEN

En tant que mouvement composite, le MLAC a rassemblé des militantes et des militants d'autres collectifs, tels que les groupes femmes, le Groupe Information Santé (GIS), le Mouvement Français du Planning Familial (MFPF)... Ces différentes organisations ont toutes participé à la lutte pour l'obtention du droit à l'avortement et à la contraception à Rouen.

LES GROUPES FEMMES

Les « groupes femmes » sont des collectifs informels non mixtes, implantés dans différentes institutions comme le CHU, les lycées, les entreprises etc. Ils permettent aux femmes de se rassembler et d'échanger sur leurs vécus personnels et intimes, et de prendre conscience des effets de la domination masculine sur leurs vies.

L'ASSOCIATION FEMMES EN LUTTE

L'association Femmes en lutte existe depuis juin 1973 et milite pour une meilleure reconnaissance de la place des femmes dans la société et dans la famille. Elle participe au côté du MLAC à des actions diverses à Rouen et organise en octobre 1973 un séminaire à l'UER des Sciences de Rouen sur les thèmes de la femme et la famille, la femme et le travail.



LE GROUPE INFORMATION SANTÉ

Créé officiellement en 1972, le GIS est un collectif de médecins, souvent engagés à l'extrême gauche, mettant à disposition des femmes leurs savoir-faire dans la lutte pour le droit à l'avortement. Ils se forment à la pratique d'avortements par aspiration dite « méthode Karman » et procèdent à de nombreuses interruptions de grossesses.

LE MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

Le CRPF, Centre Rouennais pour le Planning Familial est l'antenne rouennaise du Planning Familial, une association créée en 1964. Elle est constituée de médecins, parfois affiliés au GIS, et de militantes et militants engagés pour la cause des femmes, sans qu'ils n'aient nécessairement de lien avec le monde de la santé.

C'est avec le Planning Familial que les acteurs et les actrices du MLAC vont organiser des voyages de femmes en Hollande et en Angleterre où l'avortement est légalisé. Ils vont aussi pratiquer des avortements illégaux à Rouen pour répondre à la demande des femmes.

LE MOUVEMENT DE LIBÉRATION DES FEMMES

Le MLF voit le jour en 1970 et rassemble une pluralité de collectifs aux contours mouvants, mais dont le dénominateur commun est la lutte contre le sexisme et pour la liberté des femmes de disposer de leur corps. À Rouen, une antenne du MLF est créée en 1971. En plus d'organiser différentes actions et manifestations, le MLF participe à la création d'une « Maison des femmes » en 1974, rue Coignebert.

NOTRE CORPS
NOUS APPARTIENT



LES ACTIONS À ROUEN

Les différents collectifs féministes rouennais ont organisé plusieurs actions militantes fortes qui ont marqué les habitantes et les habitants de la ville.

13 DECEMBRE 1973

LA DIFFUSION D'HISTOIRES D'A

Lors d'un meeting sur la liberté de la contraception et de l'avortement, organisé à la Halle aux Toiles par le MLAC, est projeté le film *Histoires d'A*.

Ce documentaire, réalisé par Charles Belmont et Marielle Issartel en 1973, est alors censuré car considéré comme relevant de la propagande anti-conceptionnelle. Deux mille personnes assistent à cet événement, dont des membres de mouvements comme le Groupement Information Santé (GIS), le Planning Familial, le Mouvement de Libération des Femmes (MLF). Cette projection marque un tournant dans l'histoire du MLAC à Rouen car elle est l'occasion pour le collectif de recruter massivement des membres. En effet, lorsque les policiers, alertés par la mairie, interviennent pour interrompre la diffusion

du film, les membres du MLAC proposent au public d'adhérer à l'association afin de faire de ce rassemblement un événement privé et donc autorisé.

Après cet événement, les militantes et militants du MLAC Rouen intensifient leurs actions. Ils et elles décident de se former à la méthode Karman pour pratiquer des avortements par aspiration. D'autres revendications et objets de luttes apparaissent : l'accès à la contraception masculine, la lutte pour le droit à l'adoption, la multiplication des lieux d'information sur la contraception. De plus, le MLAC Rouen milite activement pour que les hôpitaux publics pratiquent des avortements. C'est au nom de cette revendication que les militantes et militants occupent à de nombreuses reprises le service de gynécologie du professeur Duval à l'Hôtel-Dieu, ce dernier refusant cette pratique.



AVORTEMENT

CONTRACE

contraception avortement

rien de changé ! à l'heure où :

- * le scandale des avortements clandestins demeure, mettant en danger la santé et la vie de milliers de femmes...
- * le trafic financier sur le dos des femmes (surtout des travailleuses) qui veulent avorter, se perpétue...
- * la contraception reste encore le privilège d'une infime partie de la population...

- * les luttes de l'an passé ont ébranlé le mur du silence qui voilait ces problèmes d'un rideau pudique tour à tour d'hypocrisie, et qui faisait chaque femme vivre seule, dans l'angoisse et la culpabilité, son avortement
- * la prise en charge d'avortements en France a prouvé que dans les faits la loi était violée et qu'il pouvait être pratiqué dans de bonnes conditions médicales
- * poussé par nos mobilisations, le parlement va bientôt discuter d'un nouveau projet de loi

ne comptons que sur nous-mêmes nous avons encore tout à gagner !!

Plus que jamais, mobilisons-nous et exigeons :
l'abrogation de la loi de 1920
l'avortement libre et remboursé par la S.S.
y compris pour les mineures.

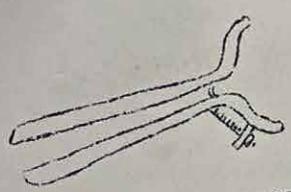
le 13 décembre de 18h à 24h
à la salle des fêtes de la halle aux toiles.

AVORTEMENT

CONTRACEPTION

Il faut donc tout vous apprendre

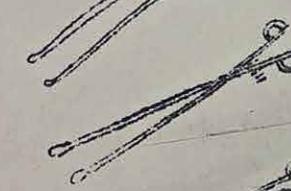
Non, Docteur DUVAL, il n'y a besoin ni de locaux ni de lits, ni de personnel supplémentaires pour faire les avortements que des femmes vous demandent! (c'était votre thèse le 21 Janvier)



Ceci est un speculum
Vous en avez



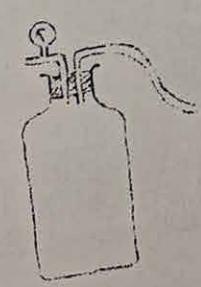
Ce sont des hysteromètres
Vous en avez



Ceci est une pince longuette
Vous en avez



Ceci est une pince de Pozzi
Vous en avez



Ceci est un flacon avec manomètre, relié à un aspirateur.
Vous en avez

Ceci est une canule de Karman. On l'a dessinée en grand parce que ça vous ne connaissez pas. Ça coûte 3,50 F l'unité et c'est réutilisable -

Source: archives départementales 76 - 4363M18

26 juin 1974 LE SIT-IN À L'HÔTEL DIEU

Les membres du MLAC et du GIS souhaitent attirer l'attention des médecins sur le nombre d'avortements clandestins et de femmes succombant à ces pratiques chaque année en France. Les militantes et militants organisent un sit-in et une distribution de tracts devant le service de gynécologie du Professeur Duval, à l'Hôtel-Dieu. Une rencontre avec le Professeur a lieu, au cours de laquelle les féministes insistent sur le fait que 120 femmes avortent alors chaque semaine à Rouen. Le dialogue ne permet néanmoins pas de convaincre M. Duval de pratiquer des avortements dans le service public avant le vote d'une loi.

DE JUILLET 1974

À JANVIER 1975

AVANT LA LOI VEIL

À l'été 1974, le MLAC de Rouen compte cinq « permanents », qualifiés ainsi car ils dédient plus de vingt heures par semaine au MLAC. Il s'agit d'un médecin du GIS qui forme à la méthode Karman et assure une couverture médicale, de deux étudiants en médecine formés à la pratique par le planning familial et de deux non-médecins amenés à être formés.

En aout 1974, le MLAC publie le numéro 4 du bulletin intitulé « Sept jours de vie quotidienne », qui rassemble des témoignages de femmes collectés sur le Clos Saint Marc ou lors des permanences du mouvement. Ce bulletin est distribué depuis janvier 1974 lors des permanences du MLAC le dimanche place Saint-Marc.

Le 16 novembre 1974, toutes les associations féministes locales (le MLF, le GIS, le MLAC, le Centre Rouennais pour le Planning Familial et Femmes en lutte) se réunissent pour analyser le projet de loi Veil.

JANVIER À MARS 1975

APRÈS LE VOTE DE LA LOI

17 janvier 1975

La Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse dite « loi Veil » est votée au Parlement pour 5 ans. Elle est applicable dès le 18 janvier dans les services publics.

18 janvier 1975

Première permanence du MLAC à la suite du vote de la loi, les femmes présentes veulent faire appliquer leurs droits à l'Hôtel-Dieu.

21 janvier 1975

Les femmes et quelques permanents du MLAC se rendent dans le service de gynécologie de l'Hôtel-Dieu où le docteur Lemoine et le professeur Duval les reçoivent. Ce dernier campe sur ses positions et refuse de prendre en consultation ces femmes.

14 mars 1975

Un tract est diffusé dans les locaux du CHU à l'Hôtel-Dieu par des militantes et militants du MLAC.



M. L. A. E. ROUEN. CENTRE - 14 rue V. Hugo. Rouen
pour avoir aidé Chantal, res de prison ferme.
pas aidé Mme CAPRON, le professeur
appelons un rasse justice le: 10

MARS 1975

APRÈS 2 MOIS D'INAPPLICATION DE LA LOI VEIL À ROUEN

15/16 mars 1975

Le MLAC écrit une lettre ouverte au Maire, Jean Lecanuet et au Docteur Dehapiot, déléguée régionale de la condition féminine et leur donne rendez-vous dans le service du Professeur Duval le mardi 18 mars.

18 mars 1975

Une entrevue a lieu à l'Hôtel-Dieu entre d'un côté, **quatre femmes qui souhaitent avorter** et qui sont accompagnées de **quatre membres du MLAC**, et de l'autre côté, la déléguée régionale de la condition féminine et l'inspecteur régional de la santé. À l'issue de l'échange, **il apparait clairement que la loi doit être appliquée**. Le Professeur Duval propose donc un rendez-vous une semaine plus tard. Les patientes, les militantes et militants dénoncent **des délais illégaux**.

22 mars 1975

Cela conduit, le 22 mars 1975, à **l'occupation du service maternité** par une dizaine de femmes venues pour avorter. Elles sont accompagnées d'une centaine de militantes et militants du Planning Familial et du MLAC. **Le Professeur Duval refuse de pratiquer les avortements malgré la loi** et les militantes et militants décident donc de pratiquer eux-mêmes les avortements dans le service occupé. Un défilé et des distributions de tracts dans Rouen sont également organisés.

MARS À JUILLET 1975

LE PROCÈS DU PROFESSEUR DUVAL

LA GENÈSE

L'histoire du procès du Professeur Duval démarre le **25 mars 1975** lorsque Renée Capron, enceinte, se rend au service de ce médecin pour un avortement. Quelques jours plus tard, elle est informée qu'elle n'obtiendra pas de rendez-vous. Elle part alors avorter à l'hôpital du Belvédère, à Mont-Saint-Aignan, le **3 avril 1975**. Son premier avortement ayant été incomplet, elle doit subir une seconde, puis une troisième intervention pour que la grossesse soit définitivement interrompue.

Quelques mois plus tard, Renée Capron décide, avec d'autres femmes participantes aux permanences du MLAC, de **porter plainte contre le Professeur Duval** pour avoir retardé les délais de leurs avortements. Le cas de Renée Capron interpelle. La loi Veil ayant été adoptée, le MLAC dénonce le refus de prise en charge par le Professeur Duval. **La préparation du procès est en marche**. La plaidoirie des demandeuses est majoritairement constituée de témoignages de femmes ayant essuyé un refus d'avortement par le Professeur.

LE PROCÈS

Le **11 juin 1975** se tient le procès du Professeur Duval au **Palais de Justice de Rouen**. Pour le MLAC, ce procès s'inscrit dans la continuité de la lutte des femmes. Le mouvement fait ainsi appel au syndicat de la magistrature pour rendre légitime ce procès et deux avocats stagiaires sont mobilisés pour cette affaire : Joël Cistern et Jean Martin, épaulés par le Mouvement d'Action Judiciaire (MAJ).

Le **11 juin 1975**, jour du procès, Monique Antoine, présidente du MLAC national et avocate, Rémi Chaîne et Lucienne Didner-Sergent sont envoyés à Rouen par le Mouvement d'Action Judiciaire (MAJ). Face à eux, les partisans de « Laissez-les vivre », groupe anti-avortement créé en 1971, occupent la salle en soutien au Professeur Duval. **Ce procès sous haute tension donne lieu à des affrontements dans l'espace public** entre les partisans de « Laissez-les vivre » et les militants pour le droit à l'avortement qui n'ont pas pu rentrer dans le Palais de Justice. Les policiers se déploient entre les deux groupes. **Ce procès débouche sur la relaxe du Professeur Duval** le 4 juillet 1975. Néanmoins, dès le lendemain, dans son service, cinq lits sont ajoutés et du personnel supplémentaire est mobilisé pour pratiquer des interruptions volontaires de grossesse conformément à la loi Veil.

APRÈS 1975

Le 23 février 1976

Un centre dédié à la pratique des avortements ouvre à l'Hôtel-Dieu. Les manifestations ne s'arrêtent pas pour autant. Le 10 mars 1977, devant le Palais de Justice de Rouen, est organisé par les différentes associations féministes un rassemblement en soutien aux militantes du MLAC d'Aix-en-Provence accusées d'exercice illégal de la médecine et de tentative d'avortement sur la personne d'une mineure (tract ci-joint).

Le 13 février 1979

L'association La luciole, issue des groupes femmes, organise une réunion à la Halle aux Toiles sur le thème « Avortement, contraception ». Dès les années 1980, les traces de l'existence du MLAC et du GIS disparaissent. Le Planning Familial demeure actif encore aujourd'hui et le MLF est toujours reconnu comme association.



Palais de Justice de Rouen - Procès Duval
Source : archive privée

AVORTEMENT
CONTR
C'EST

SOLIDARITE...!

Le 10 MARS, aura lieu à AIX-EN-PROVENCE, le procès de 6 militantes du MLAC. 3 d'entre elles sont inculpées de tentatives d'avortement, d'exercice illégal de la médecine, de pratique habituelle de l'avortement les 3 autres de complicité

ELLES RISQUENT DE 5 A 10 ANS DE PRISON FERME

AVEC

- Brigitte, 24 ans, caissière déléguée CGT
- Guilaïne, 29 ans, un enfant caissière, déléguée CGT
- Marie, 21 ans, vient d'accoucher licenciée pendant sa grossesse de 6 mois
- Ursula, 34 ans, un enfant, enceinte de 6 mois
- Annie, 27 ans, un enfant, secrétaire médicale
- Nicole, 33 ans, trois enfants, OS, déléguée CGT.

LES FAITS

Une femme mineure à se faire avorter au MLAC.

- parce que, n'ayant pas l'autorisation de ses parents, elle ne pouvait obtenir nulle part un avortement.
- parce que, de toute façon, il n'y avait pas de possibilité pour elle d'avorter légalement

Après l'intervention le père portera plainte.

LA LOI VEIL EXISTE

Mais on ne peut pas avorter

- si on est mineure sans autorisation des parents
- si on est étrangère

Par contre on peut avorter

- si on a de l'argent: (l'avortement n'est pas remboursé par la sécurité sociale et coûte de 650 à 1300 Francs)
- si on trouve de la place en France sinon c'est l'Angleterre.

- POUR avoir aidé Chantal, les militantes du MLAC d'Aix risquent de 5 à 10 ans de prison ferme.

- POUR n'avoir pas aidé Mme CAPRON, le professeur DUVAL a été relaxé.

C'est pourquoi nous appelons à un rassemblement devant LE Palais de Justice le 10 MARS A 17h30

LE premier procès de la loi Veil a eu lieu ici même, le 11 juin 75 nous réclamons l'application de la loi pour toute réponse les matraquages et les grenades des flics de Ponia et de Lecanuet.

Source : archives départementales 76 - 4363W18

LE premier procès de la loi Veil nous réclamons l'application de la loi pour toute réponse les matraquages et les grenades des flics de Ponia et de Lecanuet.

Source : archives départementales 76 - 4363W18

Le 10 MARS, aura lieu à AIX-EN-PROVENCE, le procès de 6 militantes du MLAC. 3 d'entre elles sont inculpées de tentatives d'avortement, d'exercice illégal de la médecine, de pratique habituelle de l'avortement les 3 autres de complicité

ELLES RISQUENT DE 5 A 10 ANS DE PRISON FERME

Mais on ne peut pas avorter

- si on est mineure sans autorisation des parents
- si on est étrangère

Par contre on peut avorter

- si on a de l'argent: (l'avortement n'est pas remboursé par la sécurité sociale et coûte de 650 à 1300 Francs)
- si on trouve de la place en France sinon c'est l'Angleterre.

- POUR avoir aidé Chantal, les militantes du MLAC d'Aix risquent de 5 à 10 ans de prison ferme.

- POUR n'avoir pas aidé Mme CAPRON, le professeur DUVAL a été relaxé.

C'est pourquoi nous appelons à un rassemblement devant LE Palais de Justice le 10 MARS A 17h30

LE premier procès de la loi Veil nous réclamons l'application de la loi pour toute réponse les matraquages et les grenades des flics de Ponia et de Lecanuet.

Source : archives départementales 76 - 4363W18

Le 10 MARS, aura lieu à AIX-EN-PROVENCE, le procès de 6 militantes du MLAC. 3 d'entre elles sont inculpées de tentatives d'avortement, d'exercice illégal de la médecine, de pratique habituelle de l'avortement les 3 autres de complicité

ELLES RISQUENT DE 5 A 10 ANS DE PRISON FERME

Mais on ne peut pas avorter

- si on est mineure sans autorisation des parents
- si on est étrangère

Par contre on peut avorter

- si on a de l'argent: (l'avortement n'est pas remboursé par la sécurité sociale et coûte de 650 à 1300 Francs)
- si on trouve de la place en France sinon c'est l'Angleterre.

- POUR avoir aidé Chantal, les militantes du MLAC d'Aix risquent de 5 à 10 ans de prison ferme.

- POUR n'avoir pas aidé Mme CAPRON, le professeur DUVAL a été relaxé.

C'est pourquoi nous appelons à un rassemblement devant LE Palais de Justice le 10 MARS A 17h30

LE premier procès de la loi Veil nous réclamons l'application de la loi pour toute réponse les matraquages et les grenades des flics de Ponia et de Lecanuet.

Source : archives départementales 76 - 4363W18



PALAIS DE JUSTICE

Le Palais de Justice a été occupé dans le cadre du procès qu'ont intenté le MLAC et Renée Capron à l'égard du Professeur Duval

Le centre commercial du Chatelet où plusieurs panneaux sur l'avortement libre étaient installés et des débats organisés les dimanches matins.



sur les Hauts de Rouen

CENTRE COMMERCIAL DU CHÂTELET

CARTOGRAPHIE DES LIEUX CLÉS



LA HALLE AUX TOILES

La Halle aux Toiles dans laquelle s'est déroulée la diffusion du film d'Histoires d'A en 1973



RUE VICTOR HUGO Local du MLAC

Entre avril et juillet 1974, le local du 14 rue Victor Hugo était le lieu dans lequel les membres du MLAC se réunissaient pour les permanences en semaine et pour l'organisation d'événements tel que le procès du Professeur Duval.

PLACE SAINT-MARC



Le Clos Saint-Marc a été investi le dimanche matin par les membres permanents du MLAC pour y mener des permanences d'information et de sensibilisation sur la contraception, l'avortement...

PORTTRAITS

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS DANS LE CADRE DES RENCONTRES MENÉES EN 2023

JACQUELINE MADELINE

Jacqueline se politise au moment de la **guerre d'Algérie**, en voyant ses amis partir au front. En mai 68, alors interne à Saint-Germain-en-Laye, elle participe aux manifestations des étudiants et s'élève notamment contre le mandarinat à l'université.

Après avoir terminé son internat à Saint-Germain-en-Laye, Jacqueline arrive en **1972 à Rouen en tant que gynécologue-obstétricienne** à la clinique Saint-Romain. C'est la seule femme du cabinet.

Elle s'affirme comme une fervente militante pour la cause des femmes. En tant que médecin, elle se rend compte de la souffrance des femmes qui arrivent fiévreuses et qui, parfois, **décèdent des suites d'avortements clandestins**. Elle décide donc de **pratiquer illégalement des IVG**. Militante de terrain, elle dit qu'elle pratique plus qu'elle ne revendique : c'est par l'exercice de son métier, que Jacqueline a contribué à améliorer la condition des femmes.

RÉMI PICARD

Militant de gauche dans les années 1960 et 1970, Rémi est un **médecin engagé** pour la santé des femmes. En 1968, il intègre le **GIS** (Groupe Information Santé) qui, parmi d'autres revendications et actions novatrices, met en œuvre la **technique d'avortement par aspiration**, dite « méthode Karman ».

Lorsqu'en 1971, il s'installe comme médecin généraliste à Rouen, il prend conscience **des lacunes de sa formation en gynécologie** et regrette la **faiblesse des informations disponibles** sur la contraception, en dépit de la loi Neuwirth (1967). Le Planning Familial contribuant à la formation en matière de contraception, il s'y engage et y pratique des avortements illégalement afin de faire changer la loi.

Les revendications pour le droit à la contraception et à l'avortement libres aboutissent à la **naissance du MLAC**, dans lequel Rémi s'implique également. Il contribue à **former des médecins à la méthode Karman** jusqu'à ce que la loi Veil institue le droit à l'avortement.

Ensuite, pendant deux ans, il œuvre à l'application de la loi à la Clinique du Belvédère. « Sans le mouvement des femmes, dit-il, rien n'aurait été possible ». Sa fierté est « surtout d'avoir été à leurs côtés, dans leur lutte pour la maîtrise de leur fécondité ».

SYLVIANE DION



ANNE-MARIE

CARDON



Anne-Marie a toujours voulu aider les autres. À 21 ans, alors qu'elle exerce comme travailleuse familiale, elle rencontre celui qui devient son mari et le père de ses quatre enfants. Elle choisit d'arrêter son activité professionnelle pour se consacrer à sa vie militante. Elle s'engage dans la lutte contre les violences conjugales d'abord à Elbeuf, à la maison Marie Fuchet. Puis, en 1969, elle adhère au Planning Familial en raison de ses convictions féministes. Avec son ami Jean Gondonneau, elle aide les femmes à partir en Hollande et en Angleterre pour se faire avorter. Elle contribue à lutter contre le collectif « Laissez-les vivre ».

En 1971, elle devient **conseillère municipale** auprès de **Roland Leroy**, Maire communiste de Saint-Etienne du Rouvray.

En 1979, elle participe à la **manifestation parisienne pour le prolongement de la loi Veil**, avec près de 60 000 autres femmes. Heurtée par les propos de Roland Leroy qui, dans L'Humanité, affirme « qu'il n'y avait que quelques militantes » à cette manifestation, Anne-Marie demande à être reçue par le Maire avec une délégation d'une dizaine de femmes. Il refuse de les recevoir et, lorsqu'elles protestent, des « gros bras du PC » les violentent. Anne-Marie sort de cet épisode avec un décollement de la plèvre et porte plainte contre un des auteurs des violences, Raymond Lecacheur. Il doit alors faire face à la justice.

Elle n'a jamais cessé de lutter contre les inégalités et a été décorée de la **Légion d'honneur** par Simone Iff en 1999.

Arrivée à Rouen en 1963, Sylviane entre au Lycée Jeanne d'Arc puis fait des études d'infirmière. En 1973, elle est affectée à l'Hôtel Dieu et sur les bons conseils d'une collègue, elle commence une vie militante. **Elle adhère à la CFDT et co-organise un « groupe femmes »**. Le 22 mars 1975, une infirmière du groupe accompagne les médecins du planning familial qui pratiquent un avortement avec la méthode Karman. Il se déroule dans le service du Pr Duval qui refusait d'appliquer la loi Veil. À l'extérieur, Sylviane rejoint le groupe d'une centaine de personnes, dont des militants du MLAC, resté à l'entrée du pavillon pour soutenir et protéger l'initiative.

Son service est transféré en juillet 1975 dans le tout nouveau pavillon Félix DEVE de Charles Nicole. Lors de son inauguration en présence de Simone Veil, **une manifestation des personnels est organisée pour rappeler leurs revendications** : le béton n'apportait pas de solutions aux conditions de travail, au

manque d'effectifs. L'intervention musclée d'une compagnie de CRS a repoussé les nombreux manifestants alors que l'application de la loi Veil était toujours attendue...

En 1988, un **important mouvement national d'infirmières** occupe la une des médias pendant plusieurs semaines. Au CHU de Rouen, une infirmière des urgences et Sylviane sont nommées **animatrices de la « Coordination infirmières » locale**. Elles portent les revendications : salariales, reconnaissance professionnelle, conditions de travail -manque d'effectifs- lors des nombreuses assemblées nationales qui s'en suivent... Sylviane garde de beaux souvenirs de ces luttes de solidarité, moments souvent joyeux et empreints de tant d'espoir. Trente ans après, elle a toujours beaucoup d'admiration pour ses jeunes collègues qui méritent beaucoup plus que des applaudissements lors de crises sanitaires.

D'autres personnes rencontrées engagées pour cette cause peuvent être citées : les militantes Ginette David, Diana Armengol-Markarian (membre du MLF et du MLAC à Rouen), ainsi que les médecins Jacques Adler, Dominique Parain, Michel Vivet. Nous remercions également toutes les personnes anonymes qui ont milité pour le droit à l'avortement et à la contraception à Rouen.

SOURCES

Membre du MLAC Rouen-Centre.
(1975). Vivre autrement dès
maintenant (Maspero).

Archives du Planning Familial
de Seine-Maritime, Archives
Municipales, Rouen, France.

Dossiers des Archives
départementales de Seine-Maritime.

Institut National de l'Audiovisuel.

Archives orales : entretiens
avec les acteurs et les actrices
de cette histoire.

REMERCIEMENTS

MERCI

aux personnes rencontrées
sans qui ce travail n'aurait
été possible.

Vous avez enrichi cette recherche
et vous nous avez permis d'écrire ce livret
sur l'histoire des luttes locales pour
le droit à l'avortement et à la contraception
à Rouen. **Grâce à vous**, cette mémoire
perdure et rappelle le travail nécessaire
à l'obtention de ces droits.



